

AMÉNAGEMENTS

Lutte contre les inondations

Le 1^{er} bassin de rétention en service à l'automne

La Ville de Grabels a entrepris un vaste programme de lutte contre les inondations : 4 bassins de rétention sont prévus dans la plaine du Rieumassel. Le plus grand bassin et le premier à être aménagé (Le bassin G, sur le lieu dit de l'Arbre Blanc) sera réalisé au cours de l'été 2009.



La réalisation des bassins de rétention, comme tout projet de grande envergure, sous-entend une phase longue et complexe d'acquisition des terrains sur lesquels le projet va prendre place. Aujourd'hui, toutes les parcelles concernées par l'implantation du bassin de rétention G sont acquises. Son aménagement peut donc commencer et l'on peut légitimement envisager qu'il sera opérationnel pour les périodes pluvieuses de l'automne 2009. Contrairement à ce qui avait été initialement programmé par la municipalité, les travaux du bassin G n'ont pas pu débuter au début du mois de juin, suite à l'étude de sol réalisée par le bureau



technique IN-GEROP, maître d'œuvre pour les travaux du bassin G. A cette occasion, du substratum rocheux a été découvert à faible profondeur ce qui a amené le bureau d'études à proposer un rehaussement de la digue de 0,50 m. Cette solution permet de s'affranchir des contraintes techniques de déroctage conduisant ainsi à réaliser une économie de 130 000 euros HT sur le montant des travaux estimés en premier lieu à 555 000 euros HT, hors acquisitions foncières. D'autre part, ce changement dans le projet a entraîné la modification des autorisations de travaux, approuvées par la MISE (Mission inter-services de l'eau de l'Hérault) et signées par le Préfet en 2005, ainsi qu'une obligation pour la commune de passer devant le Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques à la Préfecture. Lors d'une réunion le 30 juin dernier, la demande de modification de ces



DES DESCRIPTIF DES AMÉNAGEMENTS

- Aménagement de 4 bassins de rétention, G, I, J et K, représentés sur la carte.
- Aménagement à la confluence entre le Rieumassel et le Redonnel (F), en aval des bassins de rétention pour protéger efficacement les lotissements à la confluence du Rieumassel et du Redonnel
- Recalibrage du cours d'eau sur une portion de 200 m en aval de la route de Montpellier pour faciliter l'écoulement des eaux et ainsi protéger les habitations à ce niveau.



DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

Des bassins qui, en dehors des épisodes pluvieux sont aussi des lieux de détente : les bassins de rétention, vastes espaces naturels seront végétalisés, c'est-à-dire qu'ils seront aménagés comme des espaces verts ou des espaces de loisirs. La végétation sera régulièrement entretenue, pour répondre à deux objectifs : ne pas obstruer les bassins avec des végétaux pour conserver toute la capacité de rétention mais aussi en faire des lieux agréables. Ainsi, en dehors des épisodes pluvieux, ces dispositifs de lutte contre les inondations sont aussi des lieux de détente entretenus et aménagés.

travaux a été validée et la proposition de rehaussement de la digue de 0,50 m retenue. Un dossier de classement de digue (catégorie D) sera également à prévoir.

Concrètement, les bassins de rétention doivent permettre d'écrêter les pointes de crues par stockage temporaire. Les objectifs chiffrés envisagent une diminution du niveau d'eau de 20 à 80 cm selon les endroits pour une crue décennale et jusqu'à 1 mètre pour une crue centennale. (La baisse la plus sensible sera observable sur les secteurs où le cours d'eau se resserre).



Le chantier qui démarre le lundi 20 juillet par le débroussaillage du site, devrait

durer huit semaines au total (les terrassements débiteront le 27 juillet).

La Maîtrise d'oeuvre a été confiée à l'entreprise TRIVELLA TP d'Arles pour un **montant global des travaux qui s'élève à 225 950,71 euros.**

Malgré ce retard indépendant de la volonté de la municipalité, les travaux du 1^{er} bassin de rétention tant attendus par de nombreux Grabellois, seront terminés en septembre.

Travaux d'entretien de la Mosson

Désembâclement des cours d'eau du bassin du Lez

Le manque d'entretien des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson est une problématique récurrente et aujourd'hui de nombreux bois morts (embâcles) obstruent leurs lits...



Ce sont le plus souvent des arbres entiers qui ont chuté dans le cours d'eau et bouchent à certains endroits totalement le lit.

Dans ces conditions, l'accumulation de ces embâcles pourrait aggraver les inondations lors de prochaines crues importantes, avec notamment des impacts sur les biens et les personnes dans les secteurs urbanisés.

► **UNE CAMPAGNE DE DÉSEMBÂCLEMENT** (enlèvement des principaux bois morts) du Lez et de la Mosson, sur quatre points bien précis de la commune, a été réalisée au mois de mars, afin de limiter les inondations et leurs conséquences dans les secteurs vulnérables. Ces travaux de désembâclement sont inscrits dans une démarche de gestion globale menée à l'échelle du bassin versant par le SyBLE (Syndicat du Bassin du Lez) qui regroupe l'ensemble des communes du bassin au travers de leurs intercommunalités.

L'opération s'inscrit dans le programme du P.A.P.I (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du bassin du Lez.

► **DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ DE GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE** (1) passé par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, une entreprise spécialisée, mandatée par les maîtres d'ouvrages de l'opération (Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Montpellier, Grabels, Juvignac, Lavérune, St Jean de Védas, Fabrègues, Saussan, St Georges d'Orques, Murviel les Montpellier, Pignan, Courdonterral et la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour les communes de Lattes et Villeneuve lès Maguelone), ont enlevé les bois morts.

Les travaux consistent à extraire les embâcles depuis le haut de berge à l'aide d'un engin adapté. Les arbres et le bois sont alors ébranchés, découpés et stockés en bordure des chemins pour faciliter la récupération par les propriétaires.

► **LE SYNDICAT DU BASSIN DU LEZ-MOSSON (SYBLE)**, par l'intermédiaire de son technicien de rivière, a assuré avec les services techniques des communes et de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, la coordination et le suivi des opérations. Le coût des travaux de désembâclement a été de 1 400 euros HT (hors enquête), dont 80% sont subventionnés par la Région (20%), le Conseil Général (30 %) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (30%) ; **les 20 % restants sont à la charge de la commune de Grabels, soit un coût réel d'environ 280 euros.**

Ces travaux (20 m³ d'embâcles ont été enlevés) sont une première étape dans l'entretien de la Mosson.

► **(1) REVISION DU PRIX DES TRAVAUX ET COÛT D'ENQUETE PUBLIQUE**

► OPÉRATION

Travaux de désembâclement des cours d'eau du bassin versant du Lez.

Coût des travaux après consultation des entreprises janvier 2009 (en euros HT) : 33 450 euros *

► ENQUETE PUBLIQUE

Frais d'enquête publique (parutions journaux officiels et honoraires des commissaires enquêteurs) avancé par le SyBLE pour le compte des communes.

Coût total de l'enquête pour 18 communes (en euros HT) : 10 000 euros

► COÛT DE L'OPÉRATION POUR LA VILLE DE GRABELS

**Enquête : 555,55 euros HT
Travaux : 1400,00 euros HT
Total : 1955,55 euros HT**

** pour l'ensemble des communes concernées*